

## Väter-Réunion du 19 juin 2007 :

# UN PAS HISTORIQUE

**Dix-sept délégués représentant sept organisations paternelles ont fait le point le 19 juin 2007 à Olten sur les actions engagées pour influencer sur le débat politique et législatif autour du postulat Wehrli. Le projet de loi présenté à la presse le 14 juin et soutenu par vingt organisations de Suisse, dont les cinq rattachées à la Coordination Romande des Organisations Paternelles (CROP), constitue le premier résultat tangible de la collaboration qui s'est mise en place après la Väter-Réunion de mars. Dans la foulée, les délégués ont littéralement applaudi à l'idée de mettre en place une véritable coordination nationale des organisations paternelles.**

### Un projet de loi qui suscite l'enthousiasme, ...

Le groupe de travail mixte de cinq personnes désigné lors de la réunion du 28 mars (voir **INFO interne** de mars 2007) a pu constater très rapidement une très large identité de vue sur le thème de l'autorité parentale conjointe et sur les mesures d'accompagnement nécessaires pour que cette forme d'autorité parentale puisse réellement constituer le progrès recherché. Dans un deuxième temps, le projet de loi développé par Mannschafft de Zurich, s'imposa comme le meilleur et le plus élaboré. Si l'adhésion des mouvements paternels à ce projet était prévisible, grande fut la surprise de voir l'organisation masculine Männer.ch s'y rallier également. Jusqu'à ce moment-là, cette organisation avait soutenu la proposition Cantieni de la faculté de droit civil de l'Université de Zurich.

La question qui se posa dès lors était celle de la voie à suivre pour donner la meilleure chance de succès à cette proposition. Les membres du groupe de travail décidèrent d'en référer aux comités des organisations qu'ils représentaient et d'en débattre dans une séance qui devait se tenir juste avant la Väter-Réunion de ce 19 juin. Il était prévu de présenter le projet à l'Office fédéral de la justice (OFJ) au début de l'été, puis à des organisations (famille, enfance, femmes, etc.) susceptibles de s'y rallier et enfin au public, par une conférence de presse qui se serait tenue en octobre.

Le Comité de Mannschafft décida de ne pas tenir compte de ces décisions jugeant qu'il était urgent de faire connaître ce projet à l'OFJ et au public. Il donna la possibilité aux organisations qui le souhaitaient de s'associer à ces démarches. Finalement, elles furent vingt à s'y associer. La rencontre à l'OFJ eut lieu le 11 juin. Le projet a été reçu avec respect. L'idée de répartir la prise en charge de l'enfant à parts égales, sauf arrangement contraire trouvé par les deux parents, a suscité de l'étonnement, ce qui peut se comprendre, s'agissant d'une idée nouvelle. La conférence de presse a eu un impact assez modeste, mais elle ne passa pas inaperçue. Elle trouva même un écho certain en Suisse romande.

### ... et donne l'impulsion à une coordination suisse

Le clou de la réunion fut constitué par la décision unanime de créer une véritable coordination ou union (Vereinigung) au plan national. Sa mission sera de définir une stratégie et de prendre des décisions pour les actions et les démarches qui nécessitent une concertation opérationnelle à l'échelle du pays. Chaque organisation membre gardera son identité propre et son domaine d'action particulier. Trois groupes de travail thématiques ont été constitués pour préparer la mise en place de cette coordination:

1. Charte de la coordination, nom, logo, site web
2. Communication externe et interne, information, porte-parole, procédures internes
3. Finances

Il est prévu que ces groupes présentent les résultats de leurs travaux à la fin du mois d'août déjà.

Cette décision sur un objet qui ne figurait pas à l'ordre du jour a été saluée par une salve d'applaudissements.

(D. Roches)